

Taux des crédits aux entreprises – France • T2 2018

Légère montée des taux des crédits non immobiliers

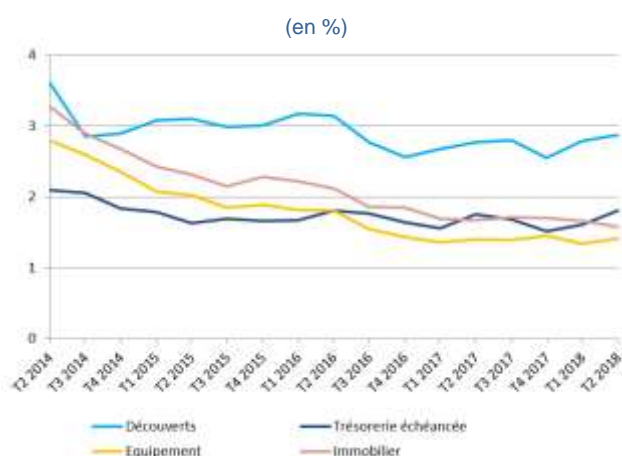
Le taux moyen des crédits à l'équipement des entreprises - crédits d'une durée moyenne de 9 ans et essentiellement souscrits à taux fixe - remonte au 2^{ème} trimestre 2018, à 1,41 % après 1,34 % le trimestre précédent. 50% des nouvelles lignes de crédits à l'équipement sont octroyées à moins de 1,25 %.

Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancés - crédits courts et en majorité souscrits à taux variable - remonte également (1,81 % après 1,61 % au 1^{er} trimestre 2018). Le taux d'intérêt tend à décroître lorsque le montant augmente.

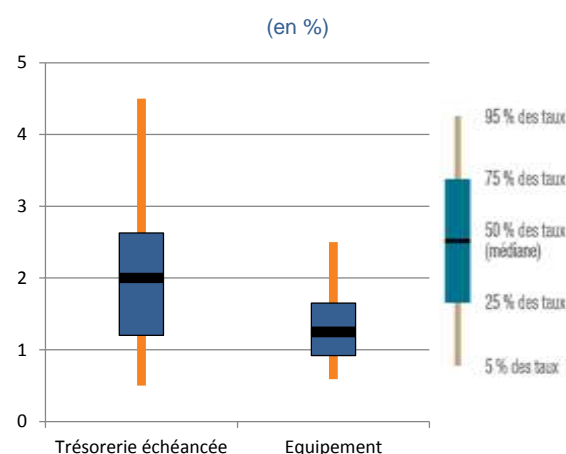
Le taux moyen des découverts utilisés augmente à nouveau (2,88 % après 2,79 % au 1^{er} trimestre 2018). Le taux d'intérêt décroît fortement quand le montant emprunté augmente.

Enfin, le taux moyen des crédits immobiliers diminue légèrement au 2^{ème} trimestre 2018, à 1,58 % après 1,66 % au 1^{er} trimestre 2018. Leur durée moyenne est de 14 ans et demi.

Taux moyen des crédits par objet



Dispersion des taux



Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises

	TESE moyen (%)		Durée moyenne (en mois)	Part des prêts à taux fixe
	T2 2018	T1 2018	T2 2018	T2 2018
Découverts	2,88	2,79		
Trésorerie échéancée	1,81	1,61	23	36
Équipement	1,41	1,34	106	79
Immobilier	1,58	1,66	174	81

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Elle se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG).

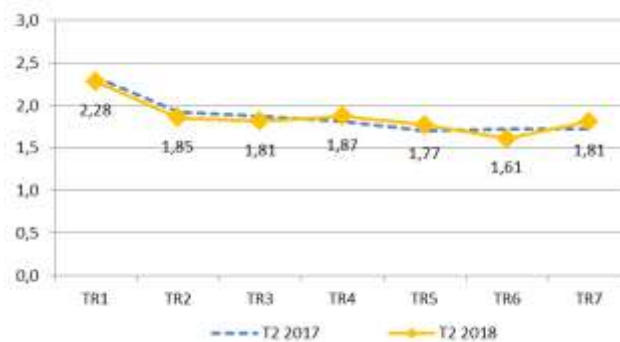


Taux moyen par tranches de montant (%)

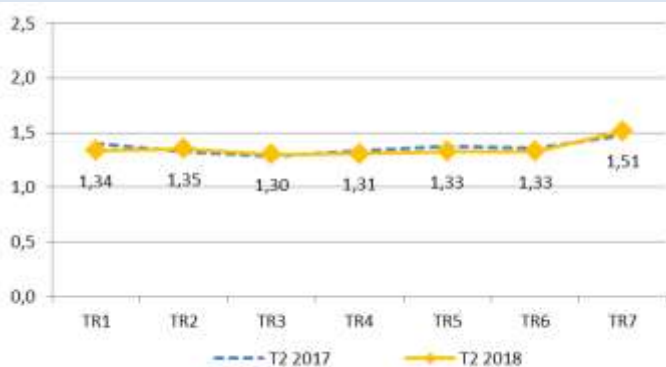
a) Découverts



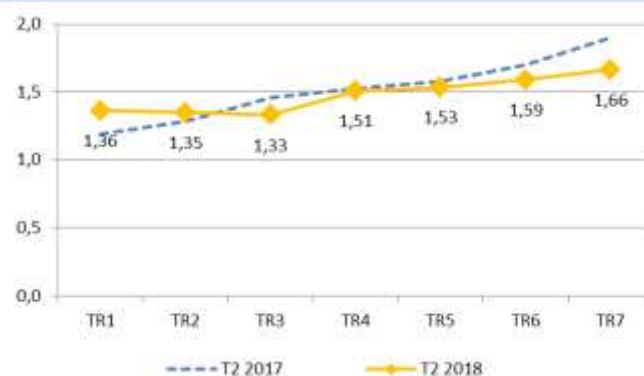
b) Trésorerie échancée



c) Équipement

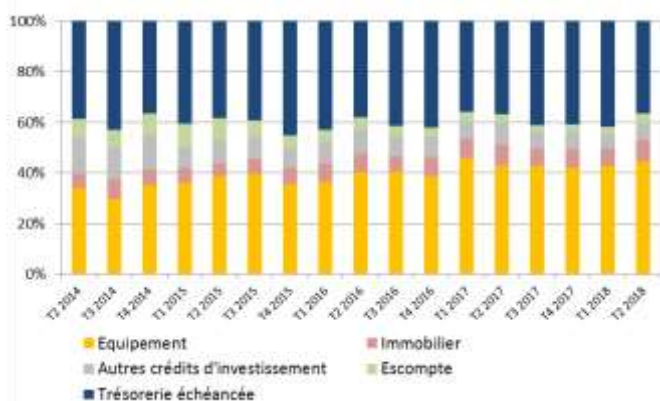


d) Immobilier



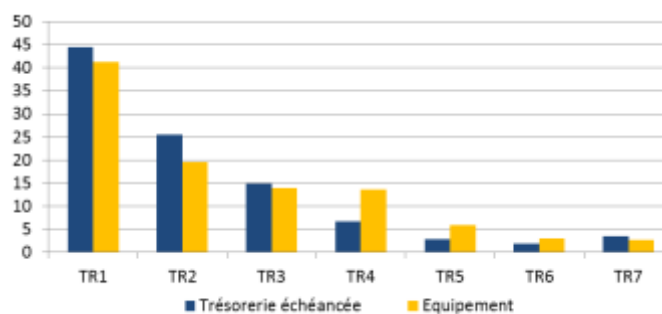
Répartition du flux de crédits nouveaux par objet

(en % du flux nouveau hors découverts)



Nombre de lignes par tranches de montant

(en % du total des nouvelles lignes de crédit de chaque catégorie)



Tranche 1 : moins de 25 000 € // Tranche 2 : de 25 000 à moins de 50 000 € // Tranche 3 : de 50 000 à moins de 100 000 € // Tranche 4 : de 100 000 à moins de 250 000 € // Tranche 5 : de 250 000 à moins de 500 000 € // Tranche 6 : de 500 000 à moins de 1 000 000 € // Tranche 7 : 1 000 000 € et plus. Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. Les taux moyens sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.